

GHADAMES CITE-OASIS ENTRE EMPIRE OTTOMAN ET COLONISATION

NORA LAFI

(WISSENSCHAFTSKOLLEG ET ZENTRUM MODERNER ORIENT - ZMO, BERLIN)

Depuis la *Cydamus* de Pline l'Ancien (1), Ghadamès fascine historiens, géographes, militaires et autres voyageurs. Parmi les voyageurs arabes, Al-Bekri et Aboulféda l'ont décrite. Mais à partir du milieu du XIX^e siècle de nouveaux enjeux investissent la ville et sa région, autour tant des différentes velléités colonisatrices que de la volonté des Ottomans de préserver leur influence aux confins du grand désert. Se succèdent alors à Ghadamès de nombreux voyageurs, souvent en mission plus ou moins officielle. Les Français tentent de poser les jalons d'une possible extension de leur domaine colonial, les Anglais sont attentifs à contrer ces tentatives, et les Italiens, un peu plus tard, commencent à s'intéresser, par leurs géographes d'abord, à ces territoires, nouvelle marche de la lutte d'influence entre puissances européennes. La ville de Ghadamès voit ainsi passer nombre de commerçants, espions et voyageurs. Mais les Ottomans eux-mêmes, après avoir repris en main la Tripolitaine, jusqu'en 1835 laissée dans une existence plus ou moins autonome, sont soucieux de rétablir des relais puissants de leur souveraineté dans ce qu'ils perçoivent rapidement comme l'enjeu de convoitises diverses. En 1863, le français Largeau dresse la carte d'une oasis dont pour la même période on peut suivre indirectement l'évolution dans la chronique du marchand de Tripoli Hasan al-Faqih Hasan (2). La ville avait commencé à apparaître sur la scène régionale du jeu trouble entre puissances rivales dès 1826 avec l'affaire du major anglais Gordon Laing, chargé par Londres de repérer les routes du désert en direction de Tombouctou et assassiné dans des conditions si ambiguës que l'on peut y voir le véritable début de la guerre de l'ombre entre Français, Anglais et

(1) Hist. Nat. I. V, c. I.

(2) Les chroniques d'Hasan al-Faqih Hasan ont été publiées par deux historiens libyens : *al-yawmiyât al-libîya, al-juz' al-'awwal*, 958h.-1248h. (1551-1832), présentées et annotées par Muhammad al-Ustâ' et 'Ammar Juhayder, Markaz Jihâd al-Libîyyin li'l-dirâsât al-târikhiyya, Collection textes et archives 1, Tripoli, 1984, 977 p.; et *al-yawmiyât al-libîya, al-juz' al-thânî, al-harb al-'ablîya wa nihâya al-'abd al-Qaramânî*, 1248h.-1251h. (1832-1835), présentées et annotées par 'Ammar Juhayder, Markaz Jihâd al-Libîyyin li'l-dirâsât al-târikhiyya, Collection textes et archives 2-7, Tripoli, 2001, 1212 p.

Ottomans pour le contrôle des confins méridionaux de l'Afrique du Nord (3). À chaque époque de l'histoire du XIXe siècle, de nouveaux voyageurs ont ensuite continué de relater les péripéties de l'oscillation de Ghadamès entre des domaines d'influence rivaux. On a ainsi le récit de Duveyrier pour le milieu du siècle. Pour le début du XXe siècle, autre moment crucial pour Ghadamès, c'est assurément Léon Pervinquière qui fournit les indications les plus précieuses (4). Dans un moment où l'empire ottoman se réforme, dans l'espoir de préserver son emprise sur les dernières provinces africaines qui demeurent en son giron, Tripolitaine, Cyrénaïque et Fezzan, où la France tâche d'affirmer plus avant en direction du désert et du cœur du continent son assise coloniale à partir de l'Algérie et de la Tunisie, où l'Angleterre continue de surveiller ces mouvements en défense de l'intégrité de sa propre influence à l'est, et où surtout l'Italie est sur le point de parvenir à prendre pied au Maghreb, Ghadamès est plus que jamais le point d'articulation d'enjeux qui la dépassent. C'est dans ce contexte que Léon Pervinquière se rend dans la région.

Géologue, le personnage est également proche des milieux du renseignement militaire. Il organise son expédition depuis les bases françaises du sud de la Tunisie. Le but de son voyage n'est pas uniquement scientifique, même si le repérage des phosphates et des nitrates anime sa passion professionnelle, et répond aux intérêts des milieux coloniaux de Gabès, déçus par l'échec d'une mission précédente. Pervinquière est en effet également chargé par l'administration coloniale de participer à la mission de délimitation et de bornage de la frontière entre la Tunisie, protectorat français, et la Tripolitaine, province ottomane soumise aux assauts italiens. En relation étroite avec le colonel Foucher, commandant militaire des Territoires du Sud de la Tunisie, Pervinquière assiste en quelque sorte aux derniers instants de la présence ottomane en Afrique, et préside à la préservation des intérêts français face à l'affirmation territoriale italienne en ces lieux. Ses observations permettent donc de suivre les péripéties locales du repli ottoman et l'ajustement des aires d'influence

(3) Sur cette affaire : Monod (Théodore), *Le dernier voyage de Laing de Tripoli à Tombouctou 1825-1826*, Paris, 1977. Voir également le chapitre que lui consacre Budeeb (Zeddan) dans sa thèse de doctorat : *Les relations diplomatiques entre la Régence de Tripoli et la France (1711-1832)*, sous la direction de Panzac (Daniel), Université de Provence, 1995, pp. 337-357 et Al-Deek (Mahmoud), *Les relations politiques, économiques et culturelles entre la France et la Tripolitaine (1895-1911)*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 1997.

(4) Pervinquière (Léon), *La Tripolitaine interdite. Ghadamès*, Paris, Hachette, 1912, 247 p. L'auteur, outre son carnet de voyage, a utilisé pour la rédaction de son ouvrage un manuscrit du XVIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale, relatant divers épisodes de l'histoire de la ville. Ce manuscrit, daté du 7 moharrem 1181 (6 juin 1767) est signé de Moustapha Khoudja Ben Kassem el-Masri, qui aurait vécu à Ghadamès.

coloniale européennes dans une région convoitée depuis près d'un siècle. Le but de ce voyageur en mission est, comme il l'écrit d'emblée, de décrire les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine où, jusqu'en 1910, la frontière était « restée imprécise » (5). Mais même assigné à une tâche de géologue et quasiment de géomètre, Pervinquière ne peut se départir tout à fait de l'emprise de mystère que possède la région :

Ghadamès ! Quelle fascination ce nom a exercé sur tous ceux qui ont vécu dans le Sud de l'Algérie et de la Tunisie ! Moi-même, dans mes précédents voyages, j'avais ressenti quelque chose de cette attirance en écoutant les récits de mes chameliers autour du feu de camp ou en causant avec les officiers des Affaires indigènes, après une journée passée à chatouiller de mon marteau l'épiderme des pays désolés qu'ils administrent. Siegfried, s'élançant pour délivrer la Walkyrie endormie sur son rocher, au milieu d'un cercle de feu, n'avait pas au cœur un désir plus ardent que ces hommes jeunes et audacieux, brûlant de l'espoir d'éveiller à la civilisation cette antique cité, endormie au sein des plaines calcinées et des sables incandescents qui en défendent l'approche. Dame Administration veillait, duègne austère, et il était interdit de dépasser l'Oued Djenein, de peur de complications diplomatiques avec la Turquie. C'est moi qui devais réaliser le rêve. Un samedi de février 1911, sur le coup de midi, j'appris que j'étais mis pour deux mois à la disposition du ministère des Affaires étrangères et qu'il fallait partir le lendemain soir (6).

A peine connue donc au Sud de la Tunisie la nouvelle de la guerre italo-ottomane et de ses conséquences territoriales, la France s'attache à marquer son territoire, et même à tenter de devancer les Italiens à Ghadamès, sinon pour une prise de possession territoriale, du moins pour une tentative de prise de contact avec les marchands locaux dans l'espoir de faire entrer du point de vue économique la ville dans les circuits qu'elle contrôle. Pervinquière part donc pour Ghadamès au début de l'année 1911, accompagné d'un interprète. Dans une ville que Romains, Arabes ou Ottomans, et maintenant Italiens et Français ont toujours eu du mal à saisir, le but de son périple est de nouer des contacts avec diverses factions de la vie citadine et divers milieux commerçants, afin de tenter, à la faveur de la nouvelle situation diplomatique, d'ouvrir une nouvelle phase de l'influence française dans la région. Mais le récit de son voyage permet aussi de poser d'autres questions quant à l'histoire de la ville en ce tournant de 1911-1912, notamment au sujet des modes de dominations, tant par les Ottomans que par les puissances coloniales, des modalités d'expression de la notabilité locale, et surtout des conséquences sur la vie urbaine des réformes menées par l'empire ottoman au cours des décennies précédentes. La confrontation

(5) Pervinquière, p. 3.

(6) Pervinquière, p. 2.

entre cette ville si reculée, mais en même temps au croisement de routes importantes et d'enjeux stratégiques essentiels, avec la modernité étatique et urbaine constitue ainsi un objet intéressant d'analyse historique. Quelles étaient les expressions de la gestion urbaine traditionnelle à Ghadamès ? Quel fut l'impact des réformes modernisatrices promues par les Ottomans, ainsi que celui de la confrontation avec une modernité coloniale largement prédatrice ?

Cité ottomane rempart contre les convoitises européennes en Afrique aussi bien avant qu'après le congrès de Berlin de 1885 et objet à ce titre d'une attention particulière pour qui voulait préserver la puissance ottomane, Ghadamès n'est en rien restée isolée des tendances réformatrices que l'empire a promues. La modernisation de la gestion de la ville était un moyen de renforcer l'empire et d'éloigner les factions locales de l'influence des différents démarcheurs européens.

La présente contribution est donc conçue à la fois comme présentation de la ville de Ghadamès au moment de son passage de la sphère ottomane au domaine colonial italien, et comme analyse des enjeux qui se rattachent au gouvernement urbain. La source principale, à ce stade de la recherche, en demeure la contribution de Pervinquière, à laquelle ont été adjointes diverses sources complémentaires, chroniques de marchands ou rapports ottomans.

La cité au moment des tanzimât et des convoitises coloniales

Ghadamès était depuis des siècles aux confins des zones d'influence de Tunis et de Tripoli. Dans les moments de relative autonomie locale qu'avaient connus ces deux provinces ottomanes entre le XVIII^e siècle et les années 1830, l'incertitude avait été à son comble, et les marchands locaux l'avaient mise à profit pour restaurer une forme d'indépendance dont la ville semble toujours avoir été jalouse. Cette distance par rapport aux liens de suzeraineté ne s'explique pas seulement par l'éloignement, mais aussi par la nécessité pour les élites de Ghadamès de pouvoir jouer sur plusieurs tableaux, tant depuis la nuit des temps leur ville se situe dans une zone de contact entre aires d'influence distinctes. Pour le XVIII^e siècle, Pervinquière rappelle que :

L'autorité des beys de Tunis n'était pas assez fortement établie pour se faire sentir, de façon sérieuse, jusqu'aux extrémités de la Régence ; de fait, la puissante confédération des Ouerghamma qui occupe le pays au sud de Gabes, était presque indépendante. Les beys avaient bien envoyé, une fois ou l'autre, une méhalla pour les réduire, mais pas toujours avec succès, et leur suzeraineté était plus nominale

que réelle. Comme on ne pouvait obliger cette tribu à payer l'impôt, on l'en avait exemptée à charge pour elle de défendre le pays contre les incursions des brigandages des Tripolitains, des Touareg et des Chaannba (7).

A chaque fois que les Beys de Tunis tentèrent par la force de lever l'impôt, ils ne réussirent que de manière temporaire, au prix en outre de s'aliéner la bienveillance des habitants de la ville. À partir des années 1830, et donc à la fois du retour en force des Ottomans dans des provinces excentrées et du début des tentatives européennes de contrôle de la région, Ghadamès oscille de nouveau entre Tunis et Tripoli, dans une situation que mettent à profit ses marchands pour faire prospérer leurs intérêts. C'est par le combat contre 'Abd al-Jâlîl, chef guerrier de Tripolitaine qui avait à la fin des années 1830 tenté de s'opposer au retour des Ottomans dans la région après une longue phase d'autonomie de fait, que l'armée impériale ottomane en vient à occuper non seulement la Tripolitaine, mais aussi le Fezzan et Ghadamès (8). La ville, qui est contrainte de reconnaître en 1843 la suzeraineté turque, est ainsi de fait soustraite à l'aire d'influence de Gabès et de Tunis, et insérée dans un maillage administratif en cours de rationalisation et dont le centre est Tripoli. Après l'échec de l'envoi d'un premier représentant du gouvernement impérial dans la ville, tué dans des conditions troubles, la Porte parvient à se concilier une relative neutralité des élites locales à son égard grâce à l'action d'un nouveau représentant mieux inséré dans les réseaux locaux, dont le nom est Buquba.

Si les Ottomans choisissent Tripoli plutôt que Tunis pour rétablir l'ordre impérial dans un sud où les aires d'influences n'étaient pas nettement établies en ce sens, c'est aussi que dès les années 1840 il paraît clair vu d'Istanbul que la Tripolitaine constituera un bastion ottoman plus facile à défendre que la Tunisie face tant aux convoitises étrangères qu'aux forces centrifuges locales.

Ghadamès devient donc à partir du milieu du siècle le lieu d'une présence ottomane renforcée. C'est à ce moment qu'elle reçoit la visite de nombreux voyageurs intéressés. Mais la ville est aussi l'objet d'un soin ottoman à la réformer et à y appliquer les recettes du gouvernement modernisé. Pour les Ottomans, l'éloignement n'est pas un facteur de dilution des impulsions réformatrices. Au contraire, cette ville convoitée doit être dotée des instruments les plus évolués de l'administration impériale, à la fois pour donner à l'empire une chance de la conserver, et

(7) Pervinquière, p. 4.

(8) Sur ces événements, voir: Rossi (Ettore), *Storia di Tripoli e della Tripolitania dalla conquista araba al 1911*, Rome, Istituto per l'Oriente, 1968, 398 p., p. 304. Sur la période, voir aussi: Féraud (Charles), *Annales tripolitaines*, réédition avec une introduction de Nora Lafi, Paris, Bouchène, 2005, 437 p.

par là le contrôle sur les routes stratégiques du désert, et pour satisfaire les exigences de marchands locaux qui sinon pourraient se détourner de leur devoir de fidélité impériale. Mais l'imposition de l'ordre impérial fut progressif, afin de ne pas heurter les sensibilités locales. Pervinquière rapporte ainsi que

les Ghadamsiens s'administraient encore à leur guise. C'est seulement en 1842 que la Porte envoya un fonctionnaire à Ghadamès. C'était un mouidir, un employé subalterne, qui était tout seul et dont le rôle ne devait pas être très facile. Plus tard on lui donna quelques soldats qui mouraient de faim et qui n'avaient qu'une idée : retourner chez eux. Richardson nous décrit leur misère. Pour les empêcher de se sauver, le mouidir n'avait rien trouvé mieux que de confisquer leurs fusils ! Après la venue de la mission Mircher, les Ghadamsiens demandèrent l'appui de la Porte et le mouidir fut remplacé par un Kaïmakam ou gouverneur (1864 ou 1865) ; mais c'est seulement à partir de 1874 que Ghadamès fut occupée régulièrement par une véritable garnison turque (9).

Même si les archives militaires ottomanes contredisent largement cette assertion, il semble bien en effet que la Porte fut prudente dans la démonstration de sa force en ville. Ce qui ne l'empêchait pas de patrouiller dans le désert.

Située sur un axe d'échange et de voies de communication, Ghadamès romaine, byzantine, arabe ou autre a toujours été une oasis importante sur la route des caravanes du désert. Elle en tire son avantage durant la seconde période ottomane (1835-1911). Proche de la frontière tunisienne, mais aussi algérienne, la ville est considérée par les habitants du djebel Nefousa comme la véritable capitale du Sud (10). Quatre routes en partent, et pénètrent l'Afrique. Les Ottomans ne se trompent pas quand ils la choisissent, à l'instar de Tripoli sur la côte, comme ville rempart face aux appétits des puissances coloniales.

Les habitants de cette oasis, sont en général depuis fort longtemps des armateurs de caravanes et des courtiers possédant des comptoirs de Tombouctou à Kano en passant par le Fezzan, la Cyrénaïque et la Tripolitaine. Ayant fait de leur ville un comptoir de redistribution et de dépôt, les Ghadamsî ont toujours encouragé les différents commerçants à y installer leur bureau d'affaire. Mais la ville du désert est bien ville, et a développé une forte identité propre, comme le relève le Père Blanc Lanfry :

(9) Pervinquière, p. 94.

(10) Sur le commerce transaharien voir Ahmed (Saed), *Commerce et commerçants dans le Sahara central : les échanges entre Tripoli et l'Afrique centrale (1835-1911)*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 1996. Voir aussi : Walas (T.), *Le commerce des caravanes entre la Libye et l'Égypte*, in «Revue des Recherches Historiques», Tripoli, n°1, janvier 1981, pp. 89-113.

si les Touareg aiment à venir rôder et camper sous ses murs, elle a des maisons trop hautes et une vie trop citadine pour que les grands Seigneurs du désert puissent la revendiquer comme leur fief (11).

Pervinquière la décrit ainsi :

Pour le voyageur qui arrive du nord, Ghadamès apparaît d'abord comme une étroite bande, d'un vert noirâtre, plaquée au pied d'un léger ressaut de terrain ; à droite de la piste, quelques collines rousses, à sommet plat ; à gauche, un pain de sucre le Ras Ghadamsi, où une vigie demeurerait en permanence pour signaler l'approche des pillards du désert et donner l'alarme. De plus près, on distingue une longue muraille grise, au-dessus de laquelle émergent les aigrettes des palmiers. Le contraste est saisissant entre le vert brillant de la palmeraie et la teinte terne et sombre de la plaine environnant, entre la riche végétation de l'oasis et la stérilité absolue des alentours. Les jardins, comme la ville, sont ceints de remparts qui dominant encore quelques tours carrées ; pour le Sahara, c'était une protection efficace (12).

A l'extérieur de la cité se trouvent les jardins :

Quelques maisons sont isolées dans les jardins, mais c'est l'exception. L'une d'elles mérite une mention spéciale : c'est la plus récente et sans doute la plus importante de Ghadames. Du côté des jardins, elle prend un aspect de forteresse. En réalité, c'est un fondouk, sorte de caravansérail et d'entrepôt, qui vient d'être construit au bord occidental de l'oasis par El-Habib, un des grands négociants de Ghadamès ; c'est là qu'était logée la mission ottomane.

Les dernières années de la présence ottomane dans la région sont marquées par la volonté de ne pas laisser la France étendre dans le désert son domaine colonial aux dépens de l'empire. Les patrouilles du désert sont renforcées, et la garnison de Ghadamès a cette mission comme fonction principale.

Au mois de décembre 1910, Mechiguig fut le théâtre d'événements qui auraient pu devenir graves. Suivant les conventions passées avec la Porte, le capitaine Boué, les lieutenants Lamotte d'Incamps et Vaudein devaient lever la carte d'un ruban de terrain à cheval sur la frontière présumée. Malgré cela, le youss-bachi (capitaine) Mahmoud Foussi, qui commandait la garnison de Ghadames et exerçait, en même temps, les fonctions de Kaïmakam (gouverneur), excité par quelques fanatiques, s'avança au-devant du capitaine Boué, pour l'empêcher de continuer ses opérations

(11) Lanfry (J.), *Ghadamès. Etude linguistique et ethnographique*, Fort-National (Algérie), Fichier de Documentation Berbère, 1968, vol. I : Textes, notes philologiques et ethnographiques, 397 p.

(12) Pervinquière, p. 99.

et de construire des signaux à Mechiguig et dans le Siah et Touil qu'il considérait comme en territoire turc [...]. Un escadron de sipahis fut expédié d'urgence à Dehibat pour soutenir nos opérateurs [...]. Après de nombreux échanges de dépêches entre Paris et Constantinople, le kaïmakam de Ghadamès fut déplacé, avec de l'avancement suivant les uns, envoyé en disgrâce suivant les autres. Il fut remplacé par un autre kaïmakam qui portait exactement le même nom, Mahmoud Foussi, mais qui était animé d'intentions (et surtout d'instructions) plus conciliantes. À partir de ce moment, il n'y eut plus de difficultés (13).

Un accord est signé le 19 mai 1910, réglant, en principe, le tracé de la frontière entre la Méditerranée et Ghadamès, sur une longueur de 480 kilomètres. La mission Pervinquière a lieu quelques mois plus tard dans ce contexte, auquel s'ajoute la défaite ottomane face à l'Italie. Mais la relation de son voyage permet également de poser certaines questions relatives au gouvernement urbain.

Questions sur le gouvernement urbain

Le premier contact de Pervinquière avec les notables locaux est ainsi négatif : nombreux sont ceux qui refusent de le recevoir, tant son jeu semble clair. Au moment où les factions locales sont en pleine recomposition, la France voudrait asseoir son influence. Mais les marchands locaux sont prudents et ne se laissent pas entraîner dans un jeu trouble qui pourrait compromettre leur position tant face aux Italiens que face à ce qui reste de fidélité ottomane. La relation de Pervinquière permet de mieux saisir ces enjeux, et par là l'organisation des pouvoirs urbains.

La ville, tout d'abord, qui compte environ 6000 habitants au tournant du XXe siècle, semble organisée par quartiers (14). Pervinquière décrivant la ville par quartiers, ne fait pas, à l'évidence, que calquer sur cette réalité urbaine nouvelle pour lui un cadre pré-établi forgé sous d'autres latitudes : la manière dont il présente sa relation prouve que les quartiers s'imposent à lui en tant qu'unités non seulement d'un découpage spatial de la ville, mais aussi de césure sociale et institutionnelle. Chaque quartier a non seulement sa trace dans la ville, son identité, mais aussi sa mémoire :

Retenons le chérif du quartier de Djarassan, qui a laissé le souvenir d'un homme influent entre tous, bâtisseur de mosquées et lettré, qui mit en honneur le culte du savoir religieux tel qu'il existe encore aujourd'hui ; et aussi le nom de l'un des ses

(13) Pervinquière, p. 58-59.

(14) Pervinquière, p. 170, donne le chiffre de 5 à 6000 habitants, dont 1600 hommes imposés. Le recensement ottoman de 1895 donne le chiffre de 6308 habitants. Voir : Nâjî (Mohammed), *Trablus al-Gharb*, Tripoli, Dar Mektaba al-Fikr, 1973, 270 p.

descendants, Sidi Abd Allah o Beker. Celui-ci vivait il y a deux siècles environ ; il a la réputation d'un sage et celle d'un savant en toutes sortes de sciences et de techniques ; et encore d'un saint homme dont le quartier de Djarassan où il naquit s'honore d'avoir gardé le bâton, porteur de baraka. Il connaissait mieux que quiconque la coutume et les traditions de son antique cité. Ce fut lui, dit-on, qui organisa la distribution de l'eau d'irrigation actuellement en vigueur. L'on nous dit ceci : il composa un livre pour tout régler de la vie privée et publique des gens de Ghadamès, selon leurs coutumes, et en s'appliquant à tout mettre en accord avec Sidi Khalil. On précise même que le livre ou l'une de ses rarissimes copies est depuis quelques trente ans à Hon (montagne du sud de Sirte) (15).

Les quartiers sont nommés, et semblent constituer également une unité traditionnelle d'administration (16). Pour l'auteur, la répartition par quartier recouvre aussi une réalité d'ordre tribal : les Beni Ouasit occupent les quartiers situés au sud du marché : Djerissane, Tinguesone et Taferferat, alors que les Beni Oulid, au nord du marché, occupent les quartiers de Teskou, Beni Derar et Beni Mazigh. Ces deux groupes sont perçus comme berbères par Pervinquière. Un autre groupe, perçu comme arabe, les Ouled Belil, occupe le reste de la ville. Si cette répartition qui relève de l'ordre tribal a assurément une grande importance dans cette société urbaine, il convient de ne pas négliger les signes d'une organisation du gouvernement urbain qui la transcende. Pervinquière lui-même, quoique inséré dans ce système de lecture de la société maghrébine et dans l'ensemble de connotations qui y était lié à l'époque coloniale, le souligne malgré tout : la ville est plus qu'un assemblage de campement tribaux originels répartis de chaque côté d'un marché central. Parmi les éléments qui transcendent l'ordre tribal pour fonder un véritable ordre urbain, on compte les corporations. Celles-ci contribuent à fournir l'armature du gouvernement urbain. Pervinquière en cite à plusieurs reprises l'existence, et à chaque fois livre un indice d'un ordre urbain supérieur au simple ordre tribal ou clanique.

Il est désormais acquis qu'il en allait ainsi également dans les autres villes de la région, c'est-à-dire qu'il existait dans les villes du Maghreb une organisation des pouvoirs urbains reposant sur les prérogatives de la notabilité, généralement marchande, exprimées au travers du système corporatif. À Tripoli par exemple, existait dès avant la période des réformes ottomanes une organisation des pouvoirs urbains relevant de cette typologie, que l'on peut qualifier d'ancien régime urbain (17). L'essentiel des

(15) Lanfry, *op. cit.*, p. 18.

(16) Sur les quartiers de Ghadamès et leur prégnance dans les formes d'administration, voir aussi : Lanfry, *op. cit.*, p. 22.

(17) Voir : Lafi (Nora), *Une ville du Maghreb entre Ancien régime et réformes ottomanes. Genèse des institutions municipales à Tripoli (1795-1911)*, Paris, L'Harmattan, 2002, 305 p.

pouvoirs était confié à une assemblée des notables, qui se donnait le titre d'assemblée citadine : *jamá'a al-bilád*. Elle comprenait des représentants des principales familles de marchands. À sa tête se trouvait le chef de la ville : *cheikh al-bilád*. Ce personnage était investi d'amples compétences dans le domaine du gouvernement urbain : ordre public, annone, rangs mineurs de la justice ordinaire, contrôle du bâti, fiscalité urbaine, contrôle des marchés et des transactions. On peut voir dans ces attributions l'expression d'un pouvoir municipal de type d'ancien régime, d'autant plus que cette institution de la *machíkha al-bilád* était intimement liée au système des corporations, qui fournissait le maillage à la fois social et spatial de son autorité. À Tripoli, en somme, existait au moins depuis le XVII^e siècle, et jusqu'aux réformes ottomanes qui en ont ensuite validé la trame dans les années 1860, une organisation des pouvoirs urbains qui à la fois transcendait la simple appartenance tribale ou confessionnelle, et donnait à la ville une gestion dont le fondement était le pouvoir de la notabilité marchande.

On retrouve une telle organisation dans la plupart des villes du Maghreb. Pour Tunis par exemple, on a un chef de la ville, *cheikh al-madína*, à la tête du système des corporations et de l'assemblée des notables marchands (18). Au moment des réformes ottomanes, à partir des années 1850, c'est encore cette organisation qui fournit la trame du nouveau schéma institutionnel. Mais contrairement à Tripoli où les Ottomans sont suffisamment puissants pour substituer complètement l'ancienne définition par la nouvelle, à Tunis, déjà soumise aux convoitises européennes et aux luttes de factions que celles-ci facilitaient, le nouveau régime urbain ne parvient pas à éliminer tout à fait l'ancien. Aux côtés du maire, *raïs al-baladiyya*, demeure le personnage précédent. Si la trame des institutions urbaines réformées est donnée par le système ancien, et si les notables anciens parviennent le plus souvent à garder leurs prérogatives dans le nouveau schéma, les fondements du pouvoir sont différents : la notabilité n'est plus donnée par l'appartenance au milieu des marchands, mais, dans un système censitaire, aux riches propriétaires.

Pour Ghadamès, la relation de voyage de Pervinquière permet de repérer un certain nombre de charges urbaines et de personnages investis de la responsabilité du gouvernement urbain et de rapprocher ce qu'on y trouve des tendances générales du Maghreb ottoman à l'époque. L'auteur fait de la sorte mention de l'*amîn* de l'eau (19). L'existence d'un tel

(18) Voir : Lafi (Nora), *Les pouvoirs urbains à Tunis à la fin de l'époque ottomane : la persistance de l'Ancien régime*, in Lafi (Nora) (dir.), *Municipalités méditerranéennes*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005.

(19) Pervinquière, p. 147 : « L'amîn el ma règle toutes les questions touchant à l'irrigation ».

personnage dans une oasis est l'indice d'une organisation unitaire de la gestion de la ressource hydrique. La manière de nommer la charge renvoie au vocabulaire du monde corporatif. Mais on a trace également de diverses corporations, tant dans le domaine de la production artisanale que dans celui du commerce. C'est précisément le cadre corporatif, et non uniquement tribal ou religieux, qui fournit l'armature du gouvernement urbain. La ville est ainsi dans les mains de ses plus grands commerçants. Cela ne veut pas dire que l'élément tribal soit absent, chacun d'entre eux ayant dans sa définition identitaire cette composante, ni que l'élément religieux soit secondaire, tant la définition de la morale de comportement public est empreinte de valeurs sacrées, mais simplement que le cadre de la vie publique répond traditionnellement à un système de valeurs au centre duquel se trouvent le commerce et l'organisation corporative.

Pervinquière comprend vite qu'à Ghadamès les grands commerçants contrôlent la ville. Mais sa rencontre, à chaque étape dans son périple urbain avec un grand marchand n'est pas fortuite. S'il bute, car l'impact est le plus souvent négatif, dans chacune de ses démarches, dont on connaît l'arrière plan, sur un marchand hostile, c'est aussi qu'il se heurte aux structures d'une véritable organisation des pouvoirs urbains. Lorsqu'un marchand, El Hadj Mohammed et Touani, le chasse de la mosquée où il tentait de nouer des contacts, sans doute avec une faction urbaine rivale de celle au pouvoir (20), ou lorsqu'un autre marchand le traite avec distance dans ses démarches, c'est bien l'organisation urbaine qui circonscrit ce qui est perçu, sans doute à juste titre, comme une manœuvre française d'asseoir un réseau de clientélisme local. Pervinquière raconte ainsi comment un « riche négociant, fort peu francophile » est venu interrompre une conversation qu'il avait avec un habitant plus ouvert aux Français que les autres (21). On a là un véritable contrôle social, dont les riches marchands ont la charge car ils ont la charge du gouvernement de la ville et de l'ordre public.

En cela, la Ghadamès de Pervinquière répond tout à fait au système traditionnel de gestion urbaine maghrébine. On y trouve ainsi trace de nombres de charges urbaines, reflet des pouvoirs de la notabilité marchande. El Hadj Mohammed et Touani, le trouble fête de la mosquée, est ainsi décrit comme « conseiller municipal » (22). Le cheikh al Habib ben Azzedin paraît appartenir à la même catégorie (23). Il « tient salon », et a à l'évidence délégué son activité commerciale à un gérant, pour lui-même, en bon notable, consacrer son temps à la chose publique.

(20) Pervinquière, p. 113.

(21) Pervinquière, p. 120.

(22) Pervinquière, p. 138.

(23) Pervinquière, p. 141.

Déjà la relation de voyage d'Abulféda, citée ici dans l'intéressante traduction de Reinaud, permettait, pour le tournant des XIII^e et XIV^e siècles, de collecter d'importants indices quant à l'organisation urbaine traditionnelle à Ghadamès :

37° Gadamès

D'après Ibn-Sayd, 39° degré 10 minutes de longitude et 29° degré 10 minutes de latitude.

La situation de Gadamès est au midi du Bilad-aldjeryd, dans le Sahara, dans le troisième climat. Au rapport d'Ibn-Sayd, 'on y prépare des peaux excellentes, et la ville est sur la route du pays des nègres surnommés Kanem'. Il est dit dans l'Azyzy que la ville de Gadamès est jolie et peuplée. Dans ses murs se trouve une source permanente au-dessus de laquelle sont les restes d'un magnifique édifice bâti par les romains. L'eau qui en sort est distribuée aux habitants dans une proportion déterminée et cette eau sert à arroser les champs ensemencés. Les habitants sont des Berbères qui professent l'islamisme ; ils ont une mosquée où se célèbre l'office du vendredi. Ils n'ont pas de chef absolu ; ils sont gouvernés par les Anciens de la ville (24).

On a donc ici la trace d'un ancien système de gouvernement urbain, dans lequel les cheikh (Anciens) jouent un rôle primordial, et dans lequel les charges exécutives dérivent d'une délégation de la part de l'assemblée des Anciens. C'est sur une telle base, qui a sans doute peu évolué depuis le Moyen-Age, que s'appliquent les réformes ottomanes.

Les structures spirituelles sont à Ghadamès aussi liées à ces éléments de pouvoir, et Pervinquièrre souligne abondamment comment la confrérie des Senoussi, et notamment la zaouia de Ghadamès a été fondée et est encore contrôlée en 1911, par la plus puissantes des familles de marchands de la ville (25).

L'administration ottomane dans la ville était le fait du kaïmakam, charge que Pervinquièrre traduit par préfet. Mais l'auteur s'empresse de préciser qu'à l'époque de sa visite, le titulaire de la charge était absentéiste et résidait dans la capitale provinciale, Tripoli, se faisant représenter sur place par un suppléant, Mahmoud Foussi, signe d'un manque d'investissement, plus ou moins volontaire, dans l'administration de la ville par la Porte (26).

(24) *Géographie d'Abulféda, traduite de l'arabe en français et accompagnée de notes et d'éclaircissements par M. Reinaud*, Paris, Imprimerie nationale, 1848, 2 t., t. II, p. 202. Sur Abulféda, voir aussi *Abulfedae descriptio Aegypti arabice et latine ex codice parisiensi edidit, latine vertit, notas adiecit, Ioannes David Michaelis, stellae polaris eques, Regis M. Britanniae consiliarius Aulicus et Professor philosophiae Goettingensis*, Göttingen, Dieterich, 1776, 134 p. Ces ouvrages sont disponibles à la bibliothèque du Zentrum Moderner Orient de Berlin.

(25) Pervinquièrre, p. 123.

(26) Pervinquièrre, p. 165.

Pervinquière est frappé par les idées « jeune turc » du fonctionnaire qu'il rencontre. La ville de Ghadamès, dont on a compris qu'elle était depuis des lustres gérée par ses élites marchandes, a été dotée par les Ottomans de structures municipales réformées. On a ainsi trace chez Pervinquière de l'existence d'institutions relevant de l'application, au moins partielle, des réformes municipales ottomanes promues dans l'Empire depuis les années 1860. L'assemblée des marchands a ainsi été remplacée par un « conseil municipal ou medjles » (27). Celui-ci est dans sa composition le signe d'une volonté de reprise en main par les Ottomans de la gestion d'une ville à l'évidence perçue comme marche stratégique aux confins africains de l'Empire. Le conseil municipal est ainsi composé de cinq fonctionnaires impériaux et de quatre Ghadamsiens. Les séances se tiennent, selon Pervinquière, dans le bureau du *kaimakam*.

Après les salamalik d'usage, on apporte le kahoua (non moins d'usage) et des chaises boiteuses, puis la conversation s'engage (28).

Voici la composition du conseil municipal telle qu'on peut la déduire de la narration de Pervinquière :

a. Fonctionnaires ottomans :

Le « cheikh cadhi », « originaire de Syrie » et sans doute envoyé dans cette contrée reculée après une disgrâce.

Si Ali Lizat, fonctionnaire turc ne parlant pas l'arabe et encore moins le dialecte local.

Youssef Effendi le trésorier.

Abd Allah Djemmal Eddin Effendi, « directeur des finances ».

Le mufti Ali ben Younès.

b. Ghadamsiens :

Bechir ben El Hadj Mohammed, notable commerçant.

Abd es Selam ben El Hadj Attia, fils d'un des principaux négociants de la ville.

Mohammed el Habib, propriétaire du nouveau *fondouk*.

Un des notables manquait lors de la visite de Pervinquière.

L'auteur signale également l'absence du « *cheikh el blad*, le maire si vous voulez » (29).

De la composition de ce conseil municipal on peut proposer l'interprétation suivante : plus qu'à une réforme municipale qui aurait comme ailleurs dans l'empire transformé les structures anciennes selon des principes de modernité administrative, Ghadamès a été placée en quelque

(27) Pervinquière, p. 166.

(28) Pervinquière, p. 167.

(29) *Idem*.

sorte sous tutelle administrative. Les fonctionnaires impériaux sont censés contrôler le conseil municipal. C'est tout à fait logique dans une ville située à la frontière de l'Algérie coloniale française, de la Tunisie coloniale française, et soumise à de fortes convoitises. Mais pourtant la description de Pervinquière invite à relativiser cette vision. Il n'est certes pas un observateur neutre, et on peut même dire qu'il est en mission pour le compte de la France, mais il semble bien malgré tout que cette reprise en main ottomane ait connu de fortes limites. Alors qu'ailleurs, par exemple à Tripoli, les réformes ont été appliquées, la situation de Ghadamès semble plus nuancée : certes le représentant ottoman a-t-il la tutelle virtuelle sur l'administration de la ville, certes les notables locaux sont-ils, bien que représentés, en minorités. Mais à l'évidence, ce conseil est faible : les personnages représentant l'Empire ne paraissent pas être en situation de domination, ni effective ni symbolique et surtout les structures anciennes aux mains des notables locaux paraissent perdurer, et doubler ainsi la gestion impériale.

Le conseil municipal ottoman a beau en théorie être en charge de « toutes les questions intéressant la ville » (30) et des questions fiscales, il semble bien que la gestion effective soit restée entre les mains de l'ancienne assemblée des notables marchands. Pour ce qui concerne le contrôle du territoire urbain tout d'abord, c'est bien face à ces marchands que le voyageur bute à chacune de ses démarches, alors que la police urbaine du conseil municipal est décrite comme « funambulesque » (31). Ensuite, il paraît clair que ces marchands ont gardé une autre instance de concertation que celle soumise à la tutelle ottomane. Le conseil municipal, là encore, a beau se faire autour d'un café, symbole dans bien des villes des réunions du conseil des marchands, il y a lieu de penser que ceux de Ghadamès ne se contentent pas du café offert par la Porte. La rationalité de leur emprise sur la ville laisse penser à la persistance d'une instance municipale d'ancien régime que la reprise en main et les réformes ottomanes n'ont pas supplantée. L'autorité d'ailleurs des marchands semble très forte, et leur capacité à tancer les habitants qui se risquent à parler avec l'étranger est signe d'une notabilité qui demeure effective et non seulement symbolique. Les notables commerçants de la ville sont d'ailleurs hostiles au voyageur français, à la différence des fonctionnaires ottomans, décrits comme plutôt favorables. C'est là aussi le signe d'une autre césure, au moment d'un important basculement stratégique pour la ville. Le fait que perdure aussi la charge, typiquement d'ancien régime, de chef de la ville, est de plus le signe de la capacité des notables locaux à échapper à la tutelle ottomane. La ville

(30) Pervinquière, p. 169.

(31) *Idem.*

en somme, au-delà des épisodes militaires de la guerre italo-ottomane, semble bien sur le point d'échapper à la Porte. Ses notables semblent aussi avoir compris leur intérêt à ne pas céder à cette occasion aux tentations du clientélisme colonial français.

Ghadamès donc, au moment de son passage sous tutelle coloniale italienne, est déjà presque perdue par les Ottomans, comme le montre, plus que la consistance ou non des garnisons du désert, la difficulté de l'Empire à peser sur l'administration de la ville. Les structures anciennes de gestion urbaine, aux mains de la riche notabilité marchande, n'ont pas été effacées par la tentative de mise sous tutelle d'un conseil municipal partiellement réformé. Les marchands de la ville, non seulement n'ont pas perdu leurs prérogatives traditionnelles dans le gouvernement urbain, mais encore ne participent que de loin à une vie locale de matrice impériale qui de toute façon semble bien terne en 1911. Mais la distance prise avec l'Empire, ne serait-ce que par un faible investissement dans des réformes destinées à le sauver, ne signifie en rien le ralliement à un clientélisme d'ordre colonial. L'impératif pour les marchands de l'oasis est de préserver les routes commerciales du désert, et de sauvegarder leur contrôle sur la ville. Pour les Italiens, qui au cours des décennies précédentes étaient parvenus à mettre en place des réseaux de clientélisme fondés sur la rivalité entre factions de notables urbains dans d'autres villes de Tripolitaine, et ainsi à faciliter leur pénétration coloniale, la tâche dans le sud s'annonce nettement plus difficile.